

Concours de photographies

Thématique
Paysage
Naturel



La photo doit être prise sur
le territoire de Chaingy

Du 04 mars au 30 avril | 4 catégories
Résultats le samedi 25 mai à 18h | Fourneaux Plage

A envoyer sur :
communication@chaingy.fr



POUR PLUS D'INFORMATIONS,
RENDEZ-VOUS SUR
WWW.CHAINGY.FR



Comité environnement – Journée de la Nature 2024

JEU-CONCOURS PHOTOGRAPHIQUE

« Paysage naturel »

Règlement

ART. 1 : **Concours individuel** organisé par le comité environnement de Chaingy à **partir du lundi 4 mars 2024** ouvert à tous. La participation est gratuite.

ART. 2 : Les photos seront réparties en 3 catégories d'âges :

- Enfants : moins de 12 ans
- Adolescents : de 12 à 17 ans
- Adultes : 18 ans et plus

ART. 3 : Le thème choisi est « **Paysage naturel** ». La photo devra être en couleur et une seule participation par personne sera acceptée.

ART. 4 : La participation au concours implique que les auteurs autorisent les organisateurs à exposer leurs photos dans les locaux de la mairie et sur les différents supports de communication de la Commune de Chaingy.

ART. 5 : La photo devra être prise sur le territoire de Chaingy et être au format JPEG (définition minimum : 1600x1200 / taille : entre 2 et 7 Mo) et envoyée à l'adresse mail :

communication@chaingy.fr

ART. 6 : Le nom du fichier photo devra être sous forme « Nom-Prénom-Catégorie ». L'e-mail comprendra la date et le lieu de la prise de vue ainsi qu'un commentaire de 200 caractères maximum. Indiquer le nom, le prénom, la date de naissance du participant ainsi que son adresse et son numéro de téléphone (ou celui de son représentant légal pour les enfants).

ART. 7 : Droits des photos : le participant s'engage à proposer une photographie dont l'image respecte les droits de la propriété intellectuelle des tiers et l'ensemble des législations en vigueur et qui est d'une manière générale, conforme à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

ART. 8 : **Date limite** de dépôt des photos : le **mardi 30 avril 2024**.

ART. 9 : Les photos seront soumises à un jury et seront évaluées selon leur originalité ainsi que leur valeur technique et artistique. La proclamation des **résultats** aura lieu à la plage de Fourneaux le **samedi 25 mai à 18h**. Une photo par catégorie sera *récompensée* en plus d'une photo « vote du public ». Cela fait 4 lots qui seront chacun composés d'un livre « Chaingy 1900 » (en fonction du stock) et de produits locaux. Une valeur de 60€ est attribuée à chaque lot.

ART. 10 : La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement. Le comité environnement se réserve le droit de disqualifier toute soumission qui ne respecte pas les conditions du règlement. Toutes les décisions du jury sont finales et contraignantes. Le comité environnement se réserve le droit de modifier le règlement ou d'annuler le concours en cas de circonstances imprévues.